

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

du 14 septembre 2022

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Convocation du 09 septembre 2022

En exercice : 11

Présents : 8

Absent : 1

Absents excusés : 2

Nombre de votants : 9

Etaient présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, Mesdames PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie, VOGLEY David (arrivé à 20 h 50)

Etaient absents : DAMBIER Guillaume, MAURY Vincent, (THIERRY-WILKINSON Guillaume pouvoir donné à Mme OLLIVIER-OZBIR Muriel)

Secrétaire de séance : Madame PEYRET-LACOMBE Aude

Lecture du compte rendu du 24 août 2022

Les comptes rendus des 12/07/22 et 24/08/22 lus par M. le Maire ont été approuvés à l'unanimité.

Contrat pour accroissement d'activités au secrétariat de Mairie

Un entretien avec Mme Stéphanie Lascaux a eu lieu pour un futur recrutement en contrat temporaire de 3 mois afin d'aider Brigitte dans ses tâches. Dynamique et compétente, 7 heures par semaine lui seront octroyées :

- 3 h 30 seule le mercredi matin,
- 3 h 30 avec Brigitte le vendredi matin.

Son contrat pourrait débuter le 07 octobre 2022.

Pour son installation, nous devons nous pencher sur la réorganisation des bureaux et sur les tâches à exécuter.

Le Conseil à l'unanimité est d'accord sur ces propositions.

Tarification sociale des repas de cantine

Le coût du repas pris à la cantine est actuellement de : 2,75 €. Suite à l'inflation, il devrait augmenter pour passer à 2,80 €.

Proposition a été faite :

- soit, nous restons sur le modèle habituel de tarification,
- soit, nous devons appliquer la tarification sociale calculée en fonction du quotient familial de chaque famille correspondant à trois tranches, cela, pour une durée de 3 ans.

Pour un quotient familial de 0 à 680 € : le repas sera facturé 1 € et l'état nous remboursera 3 €

Pour un quotient familial de 680 € à 1000 €, le repas sera facturé 2,50 €,

Pour un quotient familial de 1000 € et plus, le repas sera facturé 2,90 €.

Dans le cas où une famille ne fournirait pas son quotient familial, le prix du repas serait porté à 3 €

Cette mise en place devrait débuter à partir du 01/01/2023.

Ce système de tarification reste à définir avec les autres communes sachant que nous nous sommes alignés sur le vote de Saint-Félix. Saint-Georges de Montclar n'a pas encore pris de décision

Vote de principe, à l'unanimité, pour la tarification sociale à partir du 01/01/2023 pour 3 ans.

Transfert de voirie à la CCBDP

A compter du 01/01/2023, nous passerions cette compétence à la CCBDP pour mettre l'ensemble de la voirie à la charge de la communauté de communes. Il reste quelques chemins en calcaire ou revêtus qui n'ont pas été répertoriés. Question : faut-il goudronner le chemin entier de Malbastay avant le transfert de compétence ? Question également pour les chemins de Filolie, Candillac, qui ne sont pas pris en compte. Il serait nécessaire de refaire passer M. Baldo pour métrier ce qu'il reste.

SMDE 24 – Rapport annuel sur le prix

Selon le rapport de SMDE 24 sur les prix et la qualité de l'eau pour 2022, les prix vont augmenter pour l'année 2023.

En aparté, M. le Maire nous indique que le château d'eau installé à Malbastay pourrait être réhabilité en réserve incendie par les pompiers **pour une capacité de 60 m3 pour des travaux s'élevant environ à 3000 euros. Cela devra être discuté en commission et validé par le conseil municipal.**

Décision modificative budgétaire – répartition du FPIC 2022

Pour rappel, le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'EPCI prélève à la commune **1152€** pour lui reverser **3999 €**, ce qui entraîne un solde de droit commun de **2847 €** (Art.73223 du budget)

Le Conseil, à l'unanimité, vote la décision modificative.

ATD 24 (Agence Technique Départementale)

Pour ce qui est de l'étude du projet d'une **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)**, 2 propositions d'aménagement et logement nous ont été proposées :

- . le premier comprenant le rez-de-chaussée pour la MAM sans extension, et le logement en étage
- . le ; deuxième avec extension en plus du logement au-dessus de la MAM. Il n'y aura pas de subvention de la part de la CCBDP mais, l'état, le département et la CAF peuvent nous aider à financer notre projet.

Nous devons présenter le projet à d'autres entreprises afin d'obtenir des devis plus précis.

(Au cours de cette intervention, le Conseil Municipal s'est montré favorable pour conserver notre école).

Questions diverses

M. le Maire nous a lu la lettre de démission de M. Dambier Guillaume du Conseil Municipal. Nous en avons pris acte. Elle va être transmise à M. le Sous-Préfet de Bergerac pour validation.

Archivage

Deux devis valables 1 an nous ont été présentés, avec un délai d'intervention de 1 an :

- 1 pour 49 m/l représentant l'ensemble des archives **pour 7560 €** sachant qu'une partie a déjà été archivée il y a quelques années,
- 1 pour 20 m/l représentant les archives du bureau de la secrétaire de Mairie et celles de la grande salle de la Mairie (bureau du Maire) pour **3600 €**.

Petit déjeuner

Une circulaire du Plan National Nutrition Santé propose une subvention pour offrir à nos jeunes écoliers un petit déjeuner. Les enfants de notre commune entrant à l'école à 9 heures, nous avons déduit qu'il serait trop tard pour déjeuner et que cette proposition ne nous concernait pas.

Micro folies

Il nous faut choisir un thème pour une programmation au printemps.

Projet parking

Le dessinateur, M. Lagarde est passé à la Mairie lundi 12 septembre 2022 à 14 h. Malheureusement, seul le Maire a pu être présent au rendez-vous. Il nous a proposé d'établir un plan qui sera présenté à la Mairie pour acceptation.

Subventions aux Associations communales

Il est rappelé qu'elles ne seront données que lorsque nous aurons en mains le dernier compte rendu de l'Assemblée Générale ; celui du Comité des fêtes ne nous est pas encore parvenu.

Pour information : Dans le cadre de la fête votive des 24 et 25 septembre 2022, le pot de l'amitié qui sera servi le dimanche 25/09 à La Croix de Rozan sera offert par la municipalité.

Question d'un parent d'élève

Pourquoi le tarif de la garderie est plus cher lorsque les enfants ne prennent pas le bus ? Tarif à vérifier et lui donner une réponse.

Aire de jeux

Afin d'obtenir une subvention plus importante, jusqu'à 80 % pour le pump track, nous devons le désolidariser de l'ensemble du projet. La subvention pour l'autre partie du projet restera à 55 %. Jeudi prochain le 22/09/2022 à 11 h 30 MEFRAN COLLECTIVITES doit passer pour voir le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30